MARS 2018 N°94 PRIX : 0,30 €

U.23 Pour en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

GUERET PPDC 23

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE
DÉPOSÉ LE 05/03/2018

Jeudi 8 MARS 2018
Journée internationale des droits des femmes
Rassemblement à 15 h
Préfecture - Guéret

Jeudi 15 MARS 2018
Les retraités : ni privilégiés, ni assistés
Rassemblement à 10 h
Préfecture - Guéret

Jeudi 22 MARS 2018
GRÈVE

POUR l'Emploi,
POUR les Salaires,
POUR les Services Publics
CONTRE l'austérité

Rassemblement à 10 h 30
Préfecture - Guéret

ACTIONS (page 1)
Pub (page 2)
ÉDITO (pages 3)
Retraités (page 4)
22 mars 2018 (pages 5 à 7)
Conseil Départemental (page 8)
Stages FSU (pages 9 à 13)
La FSU23 rencontre le député (pages 14 et 15)
Baisse de dotation dans les lycées (page 16)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1122 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : *542 Maison des Associations 23000 GUÉRET*

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr

ENSEIGNEMENT RECHERCHE CULTURE SPORTS

PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges

Le Colisée
13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

MACRON ?

Beaucoup avaient des doutes sur la politique du banquier Macron. Ni de droite ni de gauche le Président Macron ? La liste de ses choix politiques est édifiante.

Avec le second acte de la loi travail qui permet dorénavant aux grandes entreprises de licencier même lorsqu'elles font des profits colossaux, les jours de nombre de salariés sont comptés. Ce ne sont pas les employés de PSA ou Pimkie qui vous diront le contraire !

Nouvelles mesures d'économie dans le domaine de la santé et nouvelle réforme de la Sécurité Sociale annoncées : surtout, ne pas être malade ! Nouvelle réforme des retraites dans le viseur : surtout, ne pas vieillir !

Déconstruction en règle de la Fonction Publique : jour de carence, hausse de la CSG, report des mesures PPCR, suppressions massives de postes, CAP22… Les Services Publics n'ont qu'à bien se tenir !

Il a également bien choisi ses députés-godillots. Un « plan de revitalisation » pour la Creuse ? Résultats : aucun poste pour la Creuse pour la carte scolaire 1er degré, - 4 dans le second degré ! Quel « score » défendra notre député pour l'année prochaine ? Dans le même temps, une réforme du lycée se prépare, « parcours sup' » se met en place annonçant un renforcement des inégalités pour accéder aux études supérieures.

Tous ces choix ne demandent qu'à être contestés car ce sont des choix idéologiques dangereux !

Les 8, 15 et 22 mars 2018, tous dans la rue avec la FSU !

Stéphane PICOUT

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION FSU-RETRAITES

Mardi 12 Décembre 2011

La commission des retraités de la FSU s'est réunie à la Maison des Associations de Guéret.

Présents :

CARTIER Annette - CHAMPESME Jeanine – GIRAUD Hélène - LEMAIGRE Simone – MARCEAU Roland - MEUBLAT Roger – NORMAND Christiane – RAYNAUD Jeanne-Marie – WAGLER Eliane

Excusée : CAUNET Christine

15 mars : action retraités rassemblement à 10h30 Préfecture

Marcelline Gaillard nous a fait le plaisir d'une courte présence.

La réunion a débuté à 14h30 ; les points suivants ont été abordés :

1 – Syndicalisation :

À ce jour, 59 syndiqués au SNUIPP et 18 au SNES.

Même si ce taux est relativement stable, il n'est pas à la hauteur des enjeux actuels. On peut regretter notamment que les collègues, syndiqués dans leur vie active, coupent le lien syndical lorsqu'ils prennent leur retraite. Par ailleurs, le nombre de participants à nos réunions est parfois décevant.

2 – Fonctionnement interne de la section FSU-retraités de la Creuse

Rencontres régulières

Nous nous réunissons 3 ou 4 fois par an ; en fait ces réunions ne rassemblent que les retraités du SNUIPP et les retraités du SNES.

Calendrier pour l'année scolaire 2017-2018 :

Mardi 12 décembre 2017 à 14h30
Mardi 16 janvier 2018 à 14h30 (nous terminerons la réunion autour de la galette)
Jeudi 22 mars 2018 à 9h30 : Assemblée Générale suivie d'un repas au restaurant
Vendredi 18 mai 2018 à 14h30
Vendredi 8 juin 2018 : sortie annuelle sur la journée.

Participation à différents stages organisés par la FSU de la Creuse :

Stage « fonction publique » et stage « retraites » : les comptes rendus n'ont pas été présentés faute de temps.

3 – Représentation de la FSU au CDCA (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie)

Le CDCA est composé de 2 Formations : Une Formation Spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées composée de 37 membres – une Formation Spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées également composée de 37 membres.
La FSU est représentée dans les deux Formations par 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants)
Formation Spécialisée relative aux personnes âgées : Simone Lemaigre, Annette Cartier (titulaires), Roland Marceau, Eliane Wagler (suppléants)
Formation Spécialisée relative aux personnes handicapées : Jean- François Vildamné (titulaire), Michèle Poupard (suppléante)
Créé par un Décret du 07/09/2016, le CDCA de la Creuse se met lentement en place ; l'installation définitive est annoncée pour juin 2018. Une première réunion s'est tenue le 9 octobre 2017 ; la Formation relative aux personnes âgées a été mise en place le 24 novembre.

4 – Présence de la FSU parmi les Organisations Creusoises de Retraités (OCR)

C'est Annette Cartier qui est notre déléguée. La FSU a été présente à toutes les réunions de travail et dans toutes les délégations.
Les OCR ont été reçues par les Sénateurs J.-J. Lozach et E. Jeansannetas le 7 novembre 2017 et par le Député J.-B. Moreau le 8 décembre 2017. Lors de ces rencontres, nos délégués ont interpellé les élus notamment sur les points suivants : - le pouvoir d'achat des retraités – la question de l'indexation des pensions (le retour à l'indexation sur les salaires) - l'augmentation de la CSG au 1er janvier 2018 – les questions de santé et de dépendance – le problème de la désertification médicale dans le département - la question des EHPAD en souffrance – le problème des transports publics - la situation économique de la Creuse.

Bilan

La section FSU-retraités creusoise est active, même si le nombre de militants est modeste. Nous sommes présents dans les moments de lutte que ce soit dans les audiences diverses ou lors des manifestations. Le système de suppléance fonctionne bien entre nous. Mais l'activité de la section FSU-retraités repose sur deux syndicats seulement (SNUIPP et SNES). On serait plus efficaces si les retraités des autres syndicats de la FSU rejoignaient notre lutte.

Pour le SNUIPP — Pour le SNES

Roland Marceau — Jeanne-Marie Raynaud

Fonction Publique : les raisons de la colère !

Gel du point d'indice

Recul sur les engagements du PPCR

Plan de départ volontaire

Hausse de la CSG

Jour de carence

Fonctionnaire en grève le 22 mars

Rémunération au mérite

Recours accrus aux contractuels

CAP 22 sans les syndicats

Jeudi 22 mars 2018 : grève et manifestation

Rassemblement à 10h30 devant la Préfecture de Guéret

FONCTION PUBLIQUE

LA FSU, SE BAT

22 mars : Grève et mobilisations dans la Fonction publique pour gagner la reconnaissance de notre travail !

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Mesures dégradant les salaires nets des agents publics (gel du point d'indice, augmentation de la Csg non compensée à terme...), stigmatisation des fonctionnaires notamment avec le rétablissement du jour de carence, mépris pour les conditions de travail... En moins d'un an, le gouvernement a fait pleuvoir sur les fonctionnaires une avalanche de mauvais coups.

Dans la continuité de cette politique, c'est désormais aux fondements du statut et des garanties collectives qu'il s'attaque. «Plan de départs volontaires», «externalisation», 120 000 suppressions d'emplois en 5 ans, abandon de «missions de services publics»... Les mots sont lâchés et les intentions clairement dévoilées : ce n'est pas tant de moderniser la Fonction publique dont il rêve mais bien plus de remettre en cause le rôle de l'État et des collectivités territoriales.

Et sans attendre les conclusions de sa pseudo-concertation «Cap 2022», il lance une série de discussions avec les organisations syndicales sur le travail des agent-es: révision des instances de dialogue social, recours accru aux contractuels, accompagnement «individualisé», rémunération au mérite... Ces sujets sont à l'opposé de nos ambitions pour conforter le rôle des agent-es de la Fonction publique au service de l'intérêt général.

" La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es. "

La FSU n'accepte aucun recul et juge nécessaire aujourd'hui de conforter la Fonction publique et le rôle des agent-es.

Pour permettre à la Fonction publique de jouer tout son rôle auprès des usager-ères et sur l'ensemble du territoire, la FSU portera avec force partout et dans ces discussions les revendications pour aboutir à une meilleure reconnaissance du travail et des qualifications, recruter des personnels sur des emplois de qualité et statutaires, mettre fin à la précarité et permettre la titularisation d'agent-es contractuels, développer la formation des personnels, travailler à l'attractivité de la Fonction publique... Le statut actuel de la Fonction publique permet toutes les évolutions nécessaires pour continuer d'adapter les services au besoin de la population. La FSU n'en n'acceptera aucune remise en cause.

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

www.fsu.fr

FONCTION PUBLIQUE

LA FSU, SE BAT

Salaires, où en sommes-nous dans la Fonction publique ?

Après une mesure de dégel de 1,2% obtenue en 2016 dans le cadre du protocole PPCR* notamment par l'intervention déterminée de la FSU, le gouvernement a depuis gelé la valeur du point d'indice en 2017 et 2018. A cela se sont ajoutés une hausse de la CSG mal compensée, l'augmentation des cotisations retraites, le report d'un an des mesures PPCR et le rétablissement du jour de carence…Le gouvernement a donc décidé de détériorer le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agents représentant 20% de l'emploi en France ! A partir de janvier 2018, les agent-es publiques vont perdre chaque mois de l'argent !
C'est inacceptable !

Des fonctionnaires trop bien payés ?

Le dernier rapport annuel sur l'état de la Fonction publique pointe de fortes disparités entre les agent-es et des inégalités salariales persistantes entre les femmes et les hommes d'environ 13%.
Il montre aussi qu'en 2015, le décrochage entre les salaires du secteur public (+0,6%) et ceux du secteur privé (+1%) s'est poursuivi.
Le gouvernement assure que le déroulement de carrière prévu par le statut de la Fonction publique permet une revalorisation automatique du pouvoir d'achat des fonctionnaires. **Faux:**

- selon l'INSEE, la perte cumulée de pouvoir d'achat du traitement brut des fonctionnaires s'établit à -9,2% depuis 2000.
- Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu l'équivalent de 15% de pouvoir d'achat. C'est la conséquence de la désindexation de la valeur du point sur les prix, des périodes de gel du point et des diverses augmentations de cotisations. .
- 65% des agents territoriaux de catégorie C restent toute leur carrière sur l'échelle C1 dont les premiers indices avoisinent le SMIC. Après 25 ans de carrière leur salaire est inférieur à 1 600€ avec peu de perspective d'avancement.
- dans les années 1980, un agent de catégorie A en début de carrière gagnait mensuellement l'équivalent de 2 SMIC, il n'en gagne plus aujourd'hui que 1,25.
- selon l'Insee et les comparaisons internationales indiquent que le salaire des enseignants français est plus faible que celui des enseignants des pays de l'OCDE de niveau de développement comparable.

Pour inverser cette situation, la Fsu appelle les agent-es à se mobiliser massivement le 22 mars prochain pour exiger la reconnaissance de leur engagement professionnel.

Avec les organisations Cftc, Cgc, Cgt, Fa fp, Fo et Solidaires, elle exige :

- une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les services qui en ont besoin ;
- un nouveau plan de titularisation des contractuel-les, de nouvelles mesures pour combattre la précarité ;
- des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- l'abrogation du jour de carence ;
- la défense et la pérennisation du système de retraite par répartition.

** Protocole de 2015, que la FSU a signé, permettant des évolutions de carrière et de rémunération pour toutes et tous les agent.e.s de 2016 à 2020*

U. F.S.U. ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

www.fsu.fr

PETITE section deviendra grande

Nouvelle venue au Conseil Départemental, la section FSU est déjà incontournable !

La qualité de ses militants n'y est certainement pas étrangère. Cette qualité est d'ailleurs reconnue par la majorité du Conseil Départemental qui n'a eu de cesse de faire pression sur ces militants exemplaires : tentative de bloquer la distribution du journal d'information de la FSU, communication insistante sur une prétendue grève illégale alors que cette même majorité a reçu la FSU pour des négociations préalables prévues par la loi, aucune promotion prononcée lors de la dernière CAP… La FSU fait peur, en particulier à ceux qui n'ont eu aucun scrupule à relayer les informations erronées du pouvoir…

Alors que l'opacité règne dans la collectivité, la FSU ne cesse de réclamer de la transparence :

- De la transparence sur la « réorganisation » des services qui inquiète nombre d'agents puisqu'ils étaient nombreux lors de la grève « illégale » à l'initiative de la seule FSU le 15 décembre dernier.

- De la transparence à travers une communication à double sens respectueuse des agents. Ainsi, la collectivité se doit de tenir informé chaque agent des évolutions en cours. Le Conseil Départemental ne doit pas oublier ce qu'il doit aux agents qui assurent chaque jour un service de qualité.

- De la transparence pour tout ce qui touche à la carrière des agents. La FSU défend des règles de promotion et d'avancement claires et connues de tous avant la tenue des commissions paritaires afin que ces opérations soient encadrées et vérifiées par les représentants du personnel et que chacun puisse prétendre à progresser dans la collectivité en dehors de toute complaisance.

La FSU, tenue à l'écart de toutes les négociations, n'ayant pas encore d'élus au sein des instances de la collectivité continue son combat exemplaire. Le travail le week-end, la distribution de sa presse sur les temps de pause ou en posant des congés annuels ne fait pas peur aux militants de cette **GRANDE** section. Elle est une chance pour tous les agents du Conseil Départemental mais aussi pour tous les syndicats de la FSU. L'engagement permanent du secrétaire de section de la FSU au conseil départemental, David Bosle mais aussi de tous les membres du bureau, Angélique Arquillère, Franck Bourlier, Philippe Disch, David Dugay, Virginie Faurie, Julien Hulois, Ludovic Martin, Carine Mauchaussat ne peut que galvaniser l'ensemble des militants de la FSU de la Creuse.

Chapeau bas camarades ! Toute la FSU de la Creuse est avec vous !

Stéphane PICOUT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL ■ Menée par la FSU la cinquantaine de manifestants a dénoncé la souffrance au travail

Le malaise des agents a fait irruption dans la session plénière

Qu'est ce qui a conduit, hier, cette cinquantaine d'agents à interrompre les débats de la session plénière du Conseil départemental ?

De la souffrance au travail ! Ils l'ont crié, fort, en exigeant une écoute dont ils disent avoir été privés. La plupart sont des agents des Utas, ces unités territoriales de l'action sociale, conduits par le syndicat FSU/Snuter. Et à l'ordre du jour de cette plénière, il y a cette réorganisation des Utas dont la présidente Valérie Simonet se félicite qu'elle soit issue d'une large réflexion avec les personnels qui ont été audités. Avis non partagé, on le devine, par les manifestants qui exigent que le dialogue soit ouvert.

Difficile, la majorité départementale décidant de quitter la salle face à l'irrégularité de l'intervention sous les protestations de l'opposition et les huées des agents.

INTERPELLATION. David Bosle, secrétaire de la section FSU/Snuter, interpelle les élus de la majorité qui ont décidé de quitter la séance. PHOTO : MATHIEU TUERAS

Échanges il y aura cependant, entre les syndicalistes, et plus largement les personnels, et les vice-présidents Marie-Thérèse Bunlon (personnes âgées), Catherine Defemme (ressources humaines) et Patrice Morançais (social).

L'occasion de découvrir que le malaise est plus complexe. Ce n'est pas tant la réorganisation que dénoncent les agents que les postes laissés vacants par les arrêts maladies et les difficultés de recrutements. Certes, les nouvelles tâches confiées, notamment, aux secrétaires des Utas créent un malaise. Mais ce sont bien ces collègues absents et la charge de leur travail qui retombent sur les autres qui posent souci.

« Le statut de la fonction publique territoriale est parfois bloquant, indiquent les élus, et il est impossible de renouveler un remplacement avant que l'on sache que la personne arrêtée ne reprendra pas le travail ».

Autre souci révélé : la difficulté avérée de recruter en Creuse. « Les postes ouverts ne trouvent pas de candidats, surtout si le remplacement est de courte durée ».

« Anticipez ! » exigent les agents en proposant de créer des postes de titulaires remplaçants en brigade volante. Pas si facile, rétorquent les élus qui acceptent toutefois de réunir, en début d'année, des représentants des Utas. « Peut-être que nous devons être plus réactifs, admet Patrice Morançais, et nous sommes prêts à écouter ce que vous avez à proposer ».

Retour en séance. L'opposition réclame que la délibération sur la nouvelle organisation soit repoussée pour tenir compte de ce qui vient de se passer.

Refus de la présidente : « Ce vote permettra de recruter 16 agents supplémentaires, reporter la décision empêchera de le faire, explique Valérie Simonet ». Et puis cette réorganisation a été votée dans les instances paritaires où siègent les syndicats « représentatifs ». Ils ne s'y sont pas opposés… mais ils n'ont pas voté pour non plus en s'abstenant. D'ailleurs, la FSU/Snuter, non-représentatif selon la loi, était seule à la manifestation hier. Où étaient les « représentatifs » ? À l'heure où nous mettions sous presse, nous n'avions pas pu les contacter. Mais ça, avec le reste, témoigne d'un dialogue social tourmenté au sein de cette collectivité.

Quant à la réorganisation à l'ordre du jour, elle a été votée. ■

La Montagne

Stages de la FSU de la Creuse

Le 16 novembre 2017, Gérard ASCHIERI était en Creuse pour parler statut de la Fonction Publique.

Petite revue de presse.

Pour préparer les agents aux luttes syndicales et renforcer l'idée que le service public est la richesse de tous, la FSU 23 organisait jeudi et vendredi un stage syndical intitulé Statut, droits et obligations dans la fonction publique.

L'Écho de la Creuse

La fonction publique garante de l'égalité autant que du lien social

La FSU 23 organisait hier et avant-hier un stage syndical intitulé Statut, droits et obligations. Au programme de ce stage animé par Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU, beaucoup de théorie, destinée à se forger un bagage défensif plus que nécessaire alors que les attaques se multiplient et que se confirme la perspective d'un nouveau plan social de 120.000 emploi dans la fonction publique... Et un peu de pratique

e stage était animé par Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU.

age : le numérique, mme la solution à Avec, au final, des imes d'un abandon s publics... « Les ois que ça ne fonc- Vous avez un agent et quelques ordinateurs. Les gens qui ont des difficultés d'accès ne vont pas aller plus dans les MSAP », développe Gérard Aschieri. « On peut avoir une réflexion sur comment développer le numérique et garder un service de proximité qui fasse la médiation auprès du public. Je ne crois pas à l'idée qu'on remplace le service public par un ordinateur tout seul. Le service public, c'est aussi un lien social »

L'ancien boss FSU en Creuse

GÉRARD ASCHIERI ■ Gérard Aschieri, l'ancien secrétaire général de la FSU viendra, demain et après-demain, au lycée Jean-Favard de Guéret, animer un stage syndical ouvert aux militants de la FSU 23. Dans la présentation de la journée, le syndicat assure que « les agents qui assurent le Service Public sont les premières victimes des politiques libérales qui se succèdent. La politique "En Marche" s'inscrit dans cette continuité ». Ce stage en Creuse a donc pour mission de « contrer les idées reçues sur les fonctionnaires et préparer les agents aux nécessaires luttes syndicales ».

La Montagne

SYNDICALISME ■ L'ancien président de la FSU est venu regonfler le moral des fonctionnaires creusois à Guéret

Gérard Aschieri : « Le numérique bloque 30 % des usagers »

■ ***Les services publics doivent-ils évoluer ?*** Naturellement, car ils sont là pour répondre aux besoins de la société et ces besoins évoluent. Il faut même envisager une extension du service public, au-delà même de l'échelle nationale : la question du développement durable, celle du climat ou de la gestion des ressources nécessitent une prise en charge commune. À l'échelle nationale, la fracture sociale ou le développement numérique nécessitent des évolutions. Le Gouvernement lance un débat à travers le Comité action publique cap 2022. Je suis interrogatif, car dans ce débat tout le monde n'est pas représenté. Les orientations du Premier ministre sont d'abord axées sur la réduction des déficits. Si l'évolution des services publics ce n'est que ça, c'est non !

FORMATION SYNDICALE. Gérard Aschieri, FSU. BRUNO BARLIER

■ ***Faut-il envisager de nouveaux services publics ?*** Lorsqu'on évoque le numérique, on pense que cela va réduire le nombre de fonctionnaires. Il y a 30 % des utilisateurs qui ne sont pas à l'aise avec l'administration numérique. Il faut recruter des médiateurs numériques.

■ ***Les maisons de services au public (MSAP) est-ce la solution pour les zones rurales ?*** Je crois que ça ne fonctionne pas. Il y a un agent, souvent un postier, et quelques ordinateurs. Les gens qui ne savent pas se servir d'un ordinateur ne vont pas y aller plus et le sentiment d'abandon perdurera. Là où j'habite, dans les Alpes de Haute-Provence, ces MSAP ne sont pas très fréquentées.

■ ***L'image des fonctionnaires est-elle bonne ?***

Les Français en ont majoritairement une bonne image tout en estimant qu'ils sont privilégiés. Dans un contexte de chômage, ça se comprend, mais ces « privilèges » correspondent à des contraintes : le fonctionnaire va où on lui dit d'aller.

■ ***Une approche spécifique est-elle nécessaire pour les départements très ruraux ?*** Évidemment, il faut assurer la présence des services publics. Le président Macron vient de le dire dans les banlieues difficiles, on a la même problématique en zone rurale. Je ne crois pas qu'on peut remplacer les services publics par deux ordinateurs. ■

Recueilli par Julien Rapegno

États Généraux de la SEGPA

9 janvier 2018

Deux ans après la parution de la nouvelle circulaire SEGPA, ils étaient 24, enseignants des 1er et 2nd degrés, réunis au collège Martin Nadaud de Guéret à l'invitation du SNUipp-FSU23 et du SNUEP-FSU23, pour dresser un état des lieux des enseignements généraux et professionnels adaptés et réfléchir à l'élaboration de revendications communes pour l'avenir.

Le constat est largement partagé, la circulaire de 2015 n'a pas apporté de progrès pour une structure et des personnels qui accueillent les élèves en difficulté scolaire grave et persistante. Les conditions d'accueil et d'enseignement se sont dégradées, avec des classes à double niveau, des fermetures de postes et de divisions, trop peu de départ en formation, des injonctions et des pressions sur les organisations pédagogiques, la remise en cause de la professionnalité des enseignants et la suppression de l'indemnité de sujétion spéciale pour les PE.

La SEGPA est pourtant, comme l'a notamment montré un rapport de l'Inspection Générale en 2013, un outil efficace contre l'échec scolaire. Elle produit des parcours de réussite et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ». Les débats organisés au cours de cette journée ont montré que les personnels sont porteurs d'ambition pour les élèves, développent des actions et des solutions innovantes pour qu'ils réussissent.

A l'issue de cette journée, un appel a été lancé réaffirmant l'importance de la structure, la nécessaire considération pour les personnels, et l'urgence à disposer des moyens indispensables pour l'accueil des élèves les plus fragiles du système scolaire.

<u>Appel</u>

Les SEGPA pour la réussite de toutes et tous, un enjeu d'égalité

Les personnels exerçant en Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté réunis en états généraux organisés par la FSU lancent un appel pour l'amélioration de la qualité du service d'éducation d'enseignement adapté sur tout le territoire. La SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ». Ne sacrifions pas les élèves qui en ont besoin des structures actuelles. Les critères d'affectations dans les structures de l'enseignement adapté doivent être harmonisés nationalement. La SEGPA est une voie de réussite pour de nombreux élèves. Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire. Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle. La circulaire d'octobre 2015 sur les SEGPA n'a pas permis d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des élèves dans ces structures. Les conditions d'études des élèves et de travail des enseignants se sont dégradées ainsi que la qualité de la formation initiale et continue. Le revenu des enseignant-es spécialisé-es a baissé.

La mise en place de mesures hors du cadre règlementaire, souvent imposées aux équipes, génère une réelle remise en cause des fondements de l'enseignement adapté, aux dépens des élèves accueillis. La qualité de cette structure dépend des moyens qui lui sont consacrés : des enseignantes et enseignants formés, des temps de concertation, des groupes de classes respectés, des plateaux techniques de qualité, une individualisation des parcours en cohérence avec la dynamique collective des classes de SEGPA, l'innovation pédagogique et la pédagogie de projet.

Respectons les élèves, visons leur qualification et leur réussite.

Pour que le métier d'enseignant-e en structure adaptée reste attractif, l'Etat doit former tous les personnels exerçant en SEGPA et revaloriser les fonctions d'enseignants-es spécialisés-es qui ont une expertise professionnelle de qualité pour traiter les problématiques de grande difficulté scolaire. Laissons-leur la main.

Avec la FSU, le SNES, SNUEP, SNEP, SNPI et SNUipp-FSU soutiennent les personnels des SEGPA qui permettent à des élèves en situation de grande difficulté scolaire, d'obtenir une qualification et continuerons d'agir de façon offensive pour l'enseignement adapté.

Stage « retraites » : Joël Chenet - 7 décembre 2017

Comment fonctionne le régime de retraite actuel?

La France est réputée pour la complexité de son système de retraite, si bien qu'il est compliqué de parler « d'un » régime de retraite. Il existe des régimes différents selon que l'on travaille pour le secteur privé, dans la fonction publique, que l'on est salarié ou indépendant, sans compter les divers régimes spéciaux. En tout, le pays compte plus d'une trentaine de régimes, répartis entre régimes de bases et régimes complémentaires.

Malgré les différences qui existent entre chaque régime, ils sont globalement régis par trois grands principes du système de retraite :

- il est obligatoire, toute personne qui travaille cotise pour la retraite, sans possibilité d'y déroger. Pour les salariés, ces cotisations sont prélevées sur le salaire brut et acquittées par l'employeur.
- c'est un système par répartition : les cotisations des actifs paient les pensions des retraités, dans une logique de solidarité intergénérationnelle. A l'inverse, dans un régime de retraite par capitali sation, chaque actif accumule un capital qui servira à payer sa propre retraite.
- il est « contributif » : les pensions de retraites sont proportionnelles au montant des cotisations versées durant la carrière; chacun est obligé de cotiser durant une durée déterminée pour valider des « semestres ».Si ces conditions sont remplies, un montant de pension est garanti (50% du salai re moyen des 25 meilleures années de carrières dans le régime général, par exemple)

Qu'est-ce qu'un régime de retraite par points?

Le système de retraite à point (ou retraite par points) fonctionne de la manière suivante : un actif cotise et accumule chaque année un nombre de points qui sera transformé en pension mensuelle une fois l'âge de la retraite atteint. Avec ce système, chaque personne faisant partie de la population active dispose d'un compte sur lequel les points sont additionnés. Les points sont ensuite transformés en une somme d'argent que le retraité recevra chaque mois. Le passage de points à une pension se fait via un coefficient de conversion. Lorsqu'un salarié part à la retraite, sa pension correspond donc au nombre de points acquis durant sa vie active multiplié par la valeur du point en vigueur à la date du départ à la retraite.

Que propose Emanuel Macron?

Emmanuel Macron et le gouvernement d'Edouard Philippe souhaite réformer et « simplifier » le régime de retraite en s'inspirant de certains pays, dont la Suède, qui utilisent un système de retraite à points. Pour le moment, peu d'éléments ont été dévoilés. Seule certitude : une loi est prévue à l'horizon 2019.

Cependant la volonté politique est bien de « contenir » la part des retraites dans le PIB de 14,2% en 2014 à 12,8% en 2060, mais également de transformer la retraite de droit ouvert par cotisations en une allocation sous conditions.

Il veut mettre fin à la multiplicité des régimes de retraite et créer un système unique avec les mêmes règles pour tous les travailleurs, quel que soit leur statut. L'objectif est de « remédier à la complexité du système actuel, et aux inégalités qu'il génère dans les âges de départ à la retraite et sur le montant des pensions »..Plus de code des pensions civiles, plus de régimes spéciaux...un système universel.

Même si sa proposition est souvent reprise sous l'appellation « retraite par points », Emmanuel Macron envisage en réalité un régime légèrement différent. Il préférerait un système dit « des comptes notionnels », appliqué notamment en Italie et en Suède. De quoi s'agit-il ? Dans ce système, on imagine que chaque actif dispose d'un « compte virtuel » sur lequel est versé l'ensemble de ses cotisations. C'est ce « capital virtuel » accumulé qui sera finalement transformé en pension de retraite grâce à un « coefficient de conversion ». Ce coefficient prend en compte deux facteurs : l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie de chaque génération au moment du départ. En divisant le capital virtuel accumulé par ce coefficient, on obtient le montant de l'annuité. Tout ce qui n'est pas contributif n'est pas pris en compte, de fait par exemple tous les droits pour enfants disparaissent.

Qu'est ce que ça changerait par rapport au régime actuel?

Ni le caractère obligatoire du système, ni le principe de la retraite par répartition ne seraient remis en cause. Le compte est bien virtuel et les cotisations des actifs paient toujours les pensions des retraités. L'ancien ministre de l'économie assure que cette réforme permettrait surtout une plus grande liberté dans la gestion des carrières, puisque les changements de statuts seraient facilités; Il affirme également que les « accidents » de carrière ne seraient plus pénalisés, car la durée de cotisation n'auraient plus d'importance. Seul le montant du « capital virtuel » accumulé décideraient du montant de la pension de retraite.

Emmanuel Macron précise par ailleurs qu'il maintiendrait l'âge légal de la retraite à 62 ans et le montant des pensions, mais cette promesse est toute relative . Elle serait sans doute vraie sous son quinquennat, puisque la réforme mettrait environ 10ans à entrer en œuvre. En revanche, une fois effective le montant des retraites pourrait varier. Dans un régime par points, le montant des retraites n'est pas garanti.

En outre, le calcul du coefficient de conversion inciterait globalement à travailler plus longtemps. Il prend en compte l'âge de départ : plus une personne décide de prendre sa retraite tard, plus sa pension est élevée. Il prend aussi en compte l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré. Maintenir un niveau fixe de pension si l'espérance de vie augmente supposerait donc de retarder l'âge de départ à la retraite.

Jusque là les différents gouvernements ont joué sur les « paramètres » : âge, durée de cotisation et indexation des retraites. Ce nouveau gouvernement se dirige vers une réforme plus systémique, où l'on passe d'un système de prestation défini à un système de cotisation définie..

Le compte notionnel éviterait donc de faire une nouvelle réforme tous les ans, le capital virtuel serait converti en rente viagère selon différents paramètres : le montant du capital virtuel, la génération, l'âge « choisi » de départ en retraite.

Ce système fait perdre de vue la notion de répartition. Il permet en outre d' »évacuer » le débat, mais également de faire oublier que les retraités ont participé à la richesse du pays...se pose alors un problème de citoyenneté. Qui plus est prendre en considération l'espérance de vie moyenne d'une génération, c'est nier les grandes différences d'espérance de vie entre les classes sociales et entre les professions. Ce nouveau paramètre sera d'autant plus désastreux pour les femmes alors qu'elles sont déjà discriminées dans leurs carrières. Sous couvert d'universalité on creuse donc les inégalités, tout en ne donnant aucune visibilité à long terme. Ce système est bel et bien un nivellement par le bas qui ne dit pas son nom.

En faisant disparaître le collectif pour faire ressortir l'individuel, on jugule de fait toute lutte collective.

Stages à venir...

Les lundi 26 et mardi 27 mars 2018

Conditions de travail et action syndicale dans le cadre des Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Attention, ce stage est réservé aux agents de l'Éducation Nationale.

Inscriptions closes

Le vendredi 18 mai 2018

Inégalités sociales dans l'enseignement en France

Animé par Nico Hirtt

Ouvert à tous

Programme

-Les origines socio-économiques de l'orientation sur les compétences.
-Critique pédagogique de l'approche par compétence
-Les inégalités sociales dans l'enseignement : ce que nous apprennent les comparaisons internationales.

Vous devez faire votre **demande d'autorisation d'absence** auprès de votre chef de service **avant le 17 avril 2018**.

Vous trouverez des modèles de demande d'autorisation d'absence sur le site de la FSU23 : http://fsu23.fr/?p=1449

Inscriptions auprès de la FSU
fsu23@fsu.fr / 05 55 41 16 32 / 06 09 34 27 62
ou de votre syndicat national

Communiqué de presse de la FSU 23

Maintenir le Service Public pour ancrer la population
Maintenir le service pour conserver le public

Après deux rendez-vous manqués, la FSU23 a (enfin) pu rencontrer le député de la Creuse jeudi 4 janvier 2018.

Notre fédération qui est la première organisation syndicale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole Public en Creuse et dont l'action dans la Fonction Publique Territoriale est aujourd'hui incontournable, avait un questionnement légitime.

S'engager pour l'Éducation Nationale…

Pour l'heure, la FSU23 considère que l'urgence s'impose dans le cadre de la carte scolaire. En effet, le comité technique académique (CTA) du vendredi 12 janvier 2018 (à 14h) devra décider des suppressions et créations de postes au sein des trois départements de l'académie. Dans le 1er degré, le ministère de l'Éducation Nationale a opté pour une dotation académique à moyens constants (0 poste) alors que dans le second degré, ce sont 7 suppressions de postes qui sont envisagées.

Nous avons expliqué au député que ces décisions, si elles devaient rester en l'état, seraient un très mauvais signal envoyé aux agents et aux usagers de ce Service Public alors que dans le même temps, un plan de revitalisation est engagé pour le département de la Creuse. A la lecture des propositions du député dans le cadre de cette expérimentation, la FSU 23 a été très déçue de ne pas trouver de propositions pour l'École. C'est pourquoi la FSU de la Creuse lui a remis un livre blanc qui, à l'aune des statistiques officielles, fait des propositions concrètes pour les écoles de la Creuse . La FSU23 considère que le maintien de Services Publics forts sur le territoire sera une des clés de la réussite de ce plan de revitalisation. Ces propositions nécessitent des moyens que nous pourrons obtenir que si tous les acteurs jouent pleinement leur rôle. Dans ce cadre, la FSU23 a demandé au député d'œuvrer de son côté pour obtenir les moyens suffisants au maintien d'un Service Public de l'Éducation Nationale fort sur le département : **la Creuse doit obtenir une dotation positive lors de la prochaine carte scolaire**.

Pour cela, la FSU23 a demandé au député de solliciter le ministère de l'Éducation Nationale pour qu'il débloque des postes réservés à la « ruralité » et mette en place un plan d'urgence sur le quinquennat.

S'engager pour l'enseignement agricole…

Depuis deux ans, c'est la mobilisation des agents du lycée agricole d'Ahun qui permet le maintien des 2 sections du bac Techno STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) dans l'établissement. Les annonces répétées de fermeture de la section aménagement fragilise cette formation mais également l'ensemble du lycée. Même si l'autorité académique a cédé en autorisant un recrutement pour la rentrée 2018, pour la FSU23 il est inconcevable que l'option aménagement de cette formation, point fort de l'établissement ne soit pas pérennisée alors que la spécialité ne nécessite pas des moyens importants : **2h hebdomadaires d'enseignements spécifiques « aménagements et valorisation des espaces»..**. Cette option permet l'orientation d'étudiants dans les formations Bac +2 dispensées sur l'établissement, BTSA GEMEAU et BTSA AQUA, ainsi que la poursuite d'études dans d'autres filières. La FSU23 déplore également que les seuils de recrutement qui sont imposés dans chacune des filières, par l'autorité académique, ne permettent pas d'accueillir tous les candidats aptes qui souhaiteraient suivre un cursus de formation au sein de l'enseignement agricole public.

La FSU23 demande au député d'interpeller le Ministère de l'agriculture sur les injonctions réitérées de ses services de restreindre le choix des options du Bac STAV ce qui aurait pour effet d'amoindrir l'attractivité de la formation, engendrant à court terme une baisse des inscriptions. La FSU23 s'oppose également à ces directives qui, plafonnant la capacité des recrutements, réduisent d'autant l'effectif des jeunes diplômés sortants, en capacité de poursuivre des études ou d'intégrer le monde du travail. Elle exige qu'il soit mis un terme à cette politique de quotas, établie pour répondre à des préconisations budgétaires, qui ne garantit plus l'égalité des droits d'accès à l'éducation.

S'engager pour la Fonction Publique Territoriale

La réforme territoriale subie par les usagers qui voient les Services Publics s'éloigner et par les agents qui voient leurs conditions de travail se détériorer, a fragilisé le département. La FSU23 a interrogé le député sur les suites de cette réforme. Le député a été catégorique : il n'y aura pas de nouvelles phases de réorganisation territoriale lors du quinquennat.

La FSU23 reste néanmoins inquiète pour l'avenir du département ou des communes. Rien ne garantit que le département ne soit pas vidé de sa substance par la suppression progressive de compétences. Les baisses de dotation programmées pour les collectivités (communes, départements, régions…), la suppression de la taxe d'habitation sont autant d'indicateurs qui tendraient à démontrer que leur avenir n'est pas aussi « rose » qu'on veut bien le dire… Même si le président Macron s'est engagé à compenser à l'euro près les pertes de recettes engendrées par la suppression de la taxe d'habitation, il n'a pas encore dit comment…

En plus des emplois, les moyens en baisse alloués aux collectivités territoriales se traduisent par des dotations aux établissements scolaires en baisse car leurs calculs se font avec une règle qui ne prend pas en compte les spécificités géographiques du territoire. Par exemple, pour cette année, la quasi-totalité des lycées creusois voient leur budget baisser.

C'est aussi s'engager budgétairement !

La FSU23 a fait remarquer au député Moreau que le budget ne montrait pas un réel engagement en faveur des Services Publics. En effet, dans la même logique d'austérité que les précédents, le budget voté par les députés conduit l'État à se priver de nombreuses recettes qui permettraient une redistribution des richesses et une meilleure prise en compte de la justice sociale. La suppression de l'ISF, la baisse de l'impôt sur les sociétés, la baisse des cotisations sociales patronales... sont autant de signaux négatifs en direction du Bien commun. Les usagers qui ne perçoivent pas toujours les conséquences immédiates de ces politiques, les agents qui s'engagent pour le Service Public et dont la précarisation est galopante ne peuvent que s'inquiéter de ces décisions.

Des attentes fortes

La FSU23 mettra tout en œuvre pour que les attentes évoquées lors de cet entretien prennent force.

Elle a fourni au député des éléments, en particulier dans le livre blanc, qui doivent lui permettre de défendre efficacement le département de la Creuse. La FSU23 sera très attentive dans les semaines qui viennent à l'engagement et la détermination du député pour permettre la sauvegarde des Services Publics dans le département. Le plan de revitalisation, si cher payé par les salariés de GM&S doit démontrer rapidement son efficacité. **La première échéance est sans nul doute la carte scolaire**.

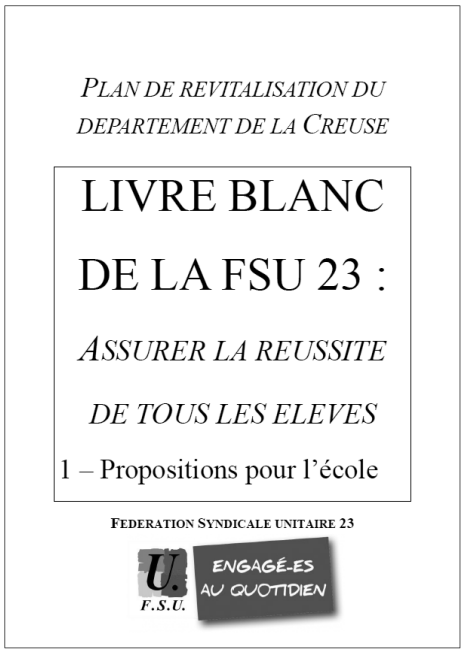

Pour consulter le livre blanc de la FSU23 :

http://23.snuipp.fr/IMG/pdf/livre_blanc_FSU23.pdf

La Région Nouvelle Aquitaine baisse la dotation globale de fonctionnement des lycées : le SNES-FSU23 réagit.
Exemple au lycée Favard de Guéret

Vœu présenté par les représentants FSU des personnels d'enseignement et d'Education au Conseil d'Administration du Lycée Jean Favard

En préalable, nous tenons à saluer le travail de notre agent comptable ainsi que de l'ensemble des personnels administratifs pour élaborer le budget qui nous est présenté ce soir. Leur travail n'est nullement mis en cause dans notre choix de vote car le montant de la dotation ne leur incombe pas.

Les élus de la FSU au conseil d'administration du lycée Jean FAVARD constatent que le Conseil régional a attribué une Dotation Globale de Fonctionnement en recul de 5% pour l'année 2018. Cette décision se concrétise dans notre établissement par une baisse des recettes de près de 4,5% par rapport à l'année précédente.

La Région Nouvelle Aquitaine a modifié les critères de calcul de la DGF en recherchant une harmonisation régionale. Cela se traduit, pour notre établissement, comme pour les autres lycées de l'ex-Région Limousin, par une situation problématique à court terme d'autant que cela fait suite à des années de stagnation de cette même DGF et à la suppression des crédits fléchés EPS depuis l'année dernière, ceci alors même que le coût de la vie s'est accru.

Nous voulons adresser, par ce vœu, un signal fort à la région Nouvelle Aquitaine, demander l'attribution d'une DGF réellement en rapport avec les besoins du lycée et que cette dernière prenne en considération la situation géographique rurale de notre établissement. Nous tenons aussi à signifier notre inquiétude pour les budgets des années suivantes puisqu'une baisse théorique de 28% était envisagée cette année.

A Guéret le 30 novembre 2017